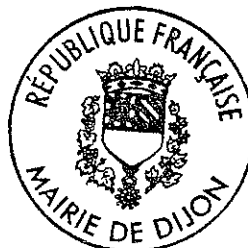


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY) - M. HELIE (pouvoir M. BROCHERIEUX) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Personnel municipal - Charte de la diversité**

Madame Metge, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La charte de la diversité est un texte d'engagement, rédigé en 2004 au niveau national, qui est proposé à toute entreprise ou collectivité qui souhaite lutter contre les discriminations dans le domaine de l'emploi et oeuvrer en faveur de la diversité.

Il s'agit de faire en sorte que chacun, quelles que soient ses particularités, se sente appartenir à la société, soit toujours reconnu pour ses compétences et jamais exclu pour son apparence.

La diversité des profils, des origines, des intelligences doit être une source de rentabilité économique et sociale pour l'entreprise.

En tant qu'organisme chargé d'une mission de service public, la collectivité se doit d'être le reflet de la société dans sa richesse et sa diversité. Elle doit respecter celle-ci, ne tolérer aucune forme de discrimination et témoigner de son engagement en faveur de la diversité collective et sociale.

Pour consolider cet engagement en faveur de l'égalité des chances et de la non-discrimination, un certain nombre de grandes entreprises nationales, d'établissements privés et de collectivités ont déjà signé cette charte.

Cette dernière s'articule autour de six engagements :

- sensibiliser et former les dirigeants aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité en matière de recrutement, de formation et de gestion des carrières ;
- respecter l'application des principes de non-discrimination dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines ;
- chercher à refléter la diversité de la société française dans l'effectif du personnel ;

- communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs l'engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité ;
- faire de la politique de la diversité un objet de dialogue avec les représentants du personnel ;
- inclure dans le rapport annuel un descriptif de l'engagement de non-discrimination et de diversité (actions mises en oeuvre, pratiques et résultats).

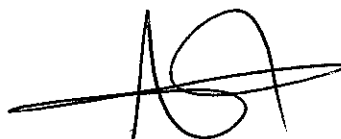
Dans cet esprit, il est souhaitable que la Ville signe cette charte afin de promouvoir la diversité au travail. L'association Solid'Ere, qui oeuvre en Bourgogne pour la promotion de l'innovation sociale dans l'entreprise, pourrait apporter son appui dans la mise en oeuvre des actions.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser :

- 1 - à signer la charte de la diversité ;
- 2 - à prendre les dispositions nécessaires pour son application ;
- 3 - à engager les dépenses correspondantes pour la mise en place d'actions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 9/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 7 AVR. 2009



CHARTRE DE LA DIVERSITÉ

Favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières est un facteur de progrès pour l'entreprise. Une telle démarche contribue à son efficacité et à la qualité de ses relations sociales. Elle peut avoir un effet positif sur l'image de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, de ses prestataires extérieurs et de ses consommateurs, en France et dans le reste du monde.

La charte de la diversité adoptée par notre entreprise a pour objet de témoigner de notre engagement, en France, en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale, au sein de notre organisation.

En vertu de cette charte, nous nous engageons à :

1. sensibiliser et former nos dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité ;
2. respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs ;
3. chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification ;
4. communiquer auprès de l'ensemble de nos collaborateurs notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement ;
5. faire de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels ;
6. inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de notre engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en oeuvre, pratiques et résultats.